



ÉTUDIANT·E, BESOIN D'UN GARANT POUR LOUER VOTRE LOGEMENT ?



ÉTUDIANT

AYEZ LE RÉFLEXE VISALE.FR
LA SOLUTION 100 % GRATUITE
QUI VOUS OUVRE TOUTES
LES PORTES !

Visale, la garantie qui facilite l'accès au logement des étudiants !

- Une solution Action Logement pour tous les étudiants
- Une caution 100 % gratuite en quelques clics
- Une couverture sur toute la durée du bail*
- Une garantie recommandée et adoptée par nos partenaires
- Et plus besoin de la caution de vos parents !

VISALE C'EST SIMPLE COMME UN CLIC

VISALE. 
CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT



Je me connecte sur visale.fr pour effectuer ma demande de visa.



Je reçois mon visa 48h après vérification des équipes Action Logement.



Je rassure mon propriétaire en lui remettant mon visa certifié Action Logement.



Mon futur propriétaire se connecte sur visale.fr pour obtenir son contrat de cautionnement.



Je peux signer le bail avec mon propriétaire.

**CONNECTEZ-VOUS SUR
WWW.VISALE.FR**



**Dans la limite de 36 mensualités impayées de loyers et charges pour un logement du parc privé ou dans la limite de 9 mensualités pour un logement du parc social ou assimilé loué à un étudiant.*

Visale est une marque déposée pour le compte d'Action Logement et le site www.visale.fr appartient à l'APAGL. L'aide est soumise à conditions et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Pour connaître les modalités, consultez www.visale.fr.

Action Logement Services

Siège social : 66, avenue du Maine 75682 Paris Cedex 14

SAS au capital de 20 000 000 d'euros - Société de financement agréée

824 541 148 RCS Paris - ORIAS 17006232

 **@Services_AL** • **@Visale_fr**